EVOLIA93
CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION
Version 2026–2027

Article 1 – Désignation des parties

Les présentes Conditions générales d'adhésion (CGA) régissent les relations entre :

Evolia93, association dont le siège est situé au 5 rue du Marais, 93100 Montreuil, ci-après dénommée « Evolia93»,

Et toute structure professionnelle souhaitant rejoindre son réseau, ci-après dénommée « l'adhérent ».

L'adhésion implique le respect des présentes conditions générales ainsi que des statuts et, le cas échéant, du règlement intérieur de l'association.

Article 2 – Objet et conditions d'adhésion

Evolia93 est une plateforme ressources dédiée aux métiers du prendre soin, de l'autonomie à domicile et du vieillissement, disposant d'une expertise particulière dans le secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile.

Evolia93 accompagne les structures du secteur dans leurs enjeux de développement, de professionnalisation, de recrutement, de formation et d'adaptation aux évolutions réglementaires et organisationnelles.

Evolia93 inscrit son action dans une dynamique collective reposant sur cinq valeurs fondamentales : l'ancrage territorial, l'expertise, l'innovation sociale, la mobilisation et l'écoute.

Conditions d'éligibilité

Peuvent solliciter leur adhésion les structures intervenant dans le champ des services à la personne, de l'aide et de l'accompagnement à domicile, déclarées, agréées ou autorisées conformément à la réglementation applicable à leur activité.

Sous réserve des dispositions statutaires de l'association, les structures candidates doivent :

- Exercer une activité en lien avec les missions et le champ d'intervention d'Evolia93 ;
- Adhérer aux valeurs et aux principes de fonctionnement de l'association.

L'adhésion est ouverte aux structures implantées en Seine-Saint-Denis ainsi que dans les autres départements, sous réserve du respect des conditions précitées.

L'adhésion permet de rejoindre le réseau Evolia93 et d'accéder à ses ressources, actions et services dans les conditions définies ci-après.

Article 3 – Services accessibles aux adhérents

Evolia93 propose à ses adhérents une offre de services organisée autour de quatre axes complémentaires.

3.1 – Accompagnement et développement des structures

- Organisation d'ateliers collectifs et de temps d'échange destinés aux dirigeants et encadrants, notamment sur les ressources humaines, la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT), le recrutement, la gestion, l'organisation et l'évaluation des structures.
- Accompagnement individuel ou collectif, appui méthodologique et partage de ressources professionnelles.

- Développement d'actions de mutualisation, notamment en matière d'achats, à travers des dispositifs partenaires tels que HA+PME, permettant, selon les conditions du prestataire, de bénéficier de tarifs préférentiels sur différentes familles d'achats et d'avantages assimilables à ceux proposés par un comité social et économique (CSE).
- Veille informative sur les évolutions du secteur sanitaire, social et médico-social.
- Valorisation et promotion des initiatives et actions portées par les structures adhérentes, selon les possibilités et supports de communication d'Evolia93.

3.2 – Accompagnement juridique et social

- Accès à une hotline juridique spécialisée, selon les modalités définies par Evolia93 et son prestataire.
- Organisation d'ateliers d'information sur les évolutions réglementaires et les problématiques juridiques et sociales du secteur.
- Appui de premier niveau et orientation sur les questions juridiques, sociales et réglementaires.
- Mise à disposition d'informations et de ressources documentaires spécialisées.

Ces services constituent un accompagnement et une aide à la décision. Ils ne se substituent pas, lorsque la situation le nécessite, à une consultation juridique individualisée auprès d'un professionnel habilité.

3.3 – Emploi et recrutement

- Accès à des dispositifs de recrutement mutualisé à tarifs préférentiels, selon les modalités contractuelles applicables.
- Accès aux job dating et autres événements de recrutement organisés par Evolia93, selon les conditions d'inscription et les capacités d'accueil.

L'appui au recrutement constitue une obligation de moyens et ne garantit ni la présentation d'un nombre déterminé de candidats ni l'aboutissement d'un recrutement.

3.4 – Formation et professionnalisation

En sa qualité d'organisme de formation, Evolia93 développe une offre destinée aux professionnels de l'intervention à domicile, aux encadrants et aux dirigeants du secteur.

Les formations proposées visent notamment :

- Le développement et l'actualisation des compétences professionnelles ;
- L'amélioration des pratiques et de la qualité des accompagnements ;
- L'adaptation aux évolutions réglementaires et organisationnelles ;
- Le renforcement des compétences managériales et organisationnelles ;
- La professionnalisation et la valorisation des métiers de l'autonomie.

Les structures adhérentes peuvent bénéficier de tarifs préférentiels sur les formations proposées par Evolia93, selon les conditions tarifaires en vigueur.

Evolia93 peut également développer des parcours de formation répondant aux besoins de recrutement du secteur, notamment dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI), en particulier pour le métier d'assistant de vie aux familles (ADVF).

L'accès à ces parcours dépend des critères d'éligibilité et des conditions définies par les organismes compétents et les partenaires financeurs.

3.5 – Conditions d'accès aux services

L'adhésion donne accès aux services et avantages identifiés comme inclus dans la cotisation annuelle, dans la limite des moyens disponibles et selon les modalités de fonctionnement d'Evolia93.

Certaines prestations font l'objet d'une tarification complémentaire, d'un devis, d'une convention ou de conditions particulières d'accès.

Les tarifs préférentiels accordés aux adhérents ne constituent pas une gratuité des prestations concernées.

Certaines actions relevant de financements publics, de dispositifs territoriaux ou de partenariats spécifiques peuvent être réservées à des structures remplissant des critères particuliers, indépendamment de leur qualité d'adhérent.

L'offre de services peut évoluer en fonction des besoins des structures, des orientations de l'association, des ressources disponibles et des évolutions du secteur.

Evolia93 informe les adhérents des évolutions significatives de son offre de services.

Article 4 – Demande et prise d'effet de l'adhésion

Toute demande d'adhésion s'effectue au moyen du formulaire prévu à cet effet, disponible auprès d'Evolia93 ou sur son site internet.

La structure candidate s'engage à communiquer des informations exactes, complètes et actualisées.

La demande implique l'acceptation expresse des présentes Conditions générales d'adhésion, matérialisée par le cochage de la case :

« Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales d'adhésion d'Evolia93 et les accepter sans réserve. »

L'adhésion est soumise à la vérification des conditions d'éligibilité et, lorsque les statuts le prévoient, à la validation de l'association.

Elle prend effet à la date de confirmation de l'adhésion par Evolia93, sous réserve du règlement de la cotisation annuelle.

Une confirmation précisant la date de prise d'effet et la période de validité de l'adhésion est communiquée à la structure.

Article 5 – Cotisation et modalités de paiement

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 450 €, pour une période de douze mois à compter de la prise d'effet de l'adhésion.

La cotisation est payable selon l'une des modalités suivantes :

- Par règlement de la facture émise par Evolia93, dans un délai maximal de trente jours à compter de sa réception
- Par virement pour le compte d'Evolia93 (RIB FR76 1020 7001 7522 2176 4226 650)
- Par paiement en ligne sur le site internet d'Evolia93, avec règlement immédiat.

La cotisation constitue la contribution financière de l'adhérent au fonctionnement du réseau et à l'accès aux services et avantages associés à son adhésion.

Retard ou défaut de paiement

En cas de non-paiement à l'échéance, Evolia93 adresse une relance à la structure concernée.

Des pénalités de retard et, le cas échéant, des frais de recouvrement peuvent être appliqués uniquement lorsque les dispositions légales applicables à la créance le permettent.

En cas de défaut de paiement persistant, Evolia93 peut adresser une mise en demeure à l'adhérent, lui accordant un délai de trente jours à compter de sa réception pour régulariser sa situation.

À défaut de régularisation, une procédure de radiation peut être engagée conformément aux statuts de l'association, après que l'adhérent a été mis en mesure de présenter ses observations.

La radiation ne dispense pas l'adhérent du règlement des sommes exigibles.

Article 6 – Durée, renouvellement et cessation de l'adhésion

L'adhésion est conclue pour une durée de douze mois à compter de sa date de prise d'effet.

Elle ne fait pas l'objet d'un renouvellement automatique.

Son renouvellement nécessite une nouvelle démarche de l'adhérent, comprenant :

- La confirmation de sa volonté de renouveler son adhésion ;
- L'acceptation des conditions générales applicables à la nouvelle période ;
- Le règlement de la cotisation annuelle en vigueur.

À défaut de renouvellement, l'adhésion prend fin à sa date d'échéance, sans formalité particulière.

L'adhésion peut également prendre fin par dissolution de la structure adhérente ou tout autre motif prévu par les statuts de l'association.

Sauf disposition légale ou statutaire contraire, la cessation de l'adhésion en cours de période ne donne pas lieu au remboursement de la cotisation déjà versée.

Article 7 – Engagements des adhérents

En rejoignant Evolia93, chaque structure adhérente s'engage à :

- Respecter les valeurs, les statuts et les règles de fonctionnement de l'association ;
- Participer aux actions et échanges du réseau dans un esprit de coopération, de respect mutuel et de professionnalisme ;
- Communiquer des informations sincères et actualisées nécessaires à la gestion de son adhésion ;
- Respecter les conditions d'accès et d'utilisation des services proposés ;
- S'acquitter de sa cotisation dans les délais prévus ;
- Préserver la confidentialité des informations non publiques communiquées dans le cadre des échanges entre membres du réseau ;
- Ne pas utiliser les ressources, les coordonnées ou les informations obtenues par l'intermédiaire d'Evolia93 à des fins étrangères aux objectifs du réseau, sans autorisation appropriée.

L'adhésion ne confère aucun droit de représentation ou d'engagement d'Evolia93 auprès de tiers, sauf mandat expressément accordé.

Tout manquement grave ou répété aux obligations de l'adhérent peut entraîner les mesures prévues par les statuts de l'association, dans le respect d'une procédure contradictoire.

Article 8 – Protection des données personnelles

Dans le cadre de la gestion des adhésions et de ses activités, Evolia93 est amenée à collecter et à traiter des données personnelles concernant les représentants et interlocuteurs des structures adhérentes.

Ces données sont utilisées notamment pour :

- L'instruction et la gestion des demandes d'adhésion ;
- Le suivi administratif, comptable et financier des adhérents ;

- L'organisation et la gestion des services et événements ;
- La communication d'informations relatives au fonctionnement du réseau et aux activités d'Evolia93 ;
- Le respect des obligations légales et réglementaires applicables.

Les traitements reposent, selon leur finalité, sur l'exécution des engagements liés à l'adhésion, le respect d'obligations légales ou l'intérêt légitime d'Evolia93.

Les données sont accessibles aux personnes habilitées au sein d'Evolia93 ainsi qu'aux prestataires intervenant pour son compte, dans la limite de leurs missions.

Elles peuvent être communiquées à des partenaires uniquement lorsqu'une base juridique appropriée le permet et dans le respect de la réglementation applicable.

Les données sont conservées pendant les durées nécessaires aux finalités poursuivies, puis, le cas échéant, archivées conformément aux obligations légales.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), les personnes concernées disposent, selon les conditions prévues par la réglementation, de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et, lorsque celui-ci est applicable, de portabilité.

Ces droits peuvent être exercés auprès d'Evolia93 à l'adresse suivante :

contact@evolia93.fr

Les personnes concernées peuvent également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Une information complémentaire sur la protection des données personnelles peut être mise à disposition des adhérents par Evolia93.

Article 9 – Acceptation et application des conditions générales

La validation du formulaire d'adhésion, accompagnée de l'acceptation expresse des présentes conditions générales, matérialise l'engagement de la structure candidate.

Les présentes conditions générales sont applicables à compter de leur date d'entrée en vigueur et pour la période d'adhésion concernée.

Toute modification substantielle est portée à la connaissance des adhérents. Les nouvelles conditions s'appliquent aux renouvellements ultérieurs, sauf disposition légale contraire ou acceptation expresse de l'adhérent.

En cas de contradiction entre les présentes conditions générales et les statuts de l'association, les dispositions statutaires prévalent.

CONTACT

EVOLIA93

5 rue du Marais, 93100 Montreuil

E-mail : contact@evolia93.fr

Téléphone : 01 41 60 10 69

Site internet : www.evolia93.fr